



saisie a tiers detenteur

Par **Dinaaix**, le 15/06/2023 à 12:03

Bonjour,

J'ai essayé de trouver une solution suite aux différentes majorés (routieres) que j'ai reçu avec le tresor public en leur envoyant différents mails depuis novembre 2022. je n'ai pas eu de réponse (entre temps j'ai déménagé et ai eu une saisie sur mon compte d'un montant de 600€, par la suite j'ai de nouveau envoyé des demandes d'échéancier qui m'ont été refusé. entre temps j'ai eu une saisie auprès de mon employeur (après avoir calculer via le bareme la somme qui peut être déduite), mon salaire sera déduit de la somme de 265€ sur le mois de juin. J'ai eu également la surprise d'avoir des frais bancaires à hauteur de 85€X2 sur mon compte.

Ma question est, à ce jour je ne sais plus quoi faire pour arrêter ces procédures auprès d'eux, malgré mes différents mails et courrier au trésor public, j'ai l'impression de recevoir des réponses automatiques avec pour solution de régler la somme totale de mes amendes en 4 fois avec un versement 1er versement de 1500€ puis le reste en 3 fois soit 1500€/mois chose que je ne peux pas assumer au vu de ma situation actuelle.

Est-ce que des personnes sont passés par là et quelle recours je peux faire afin de trouver une solution adaptée à ma situation ?

Cordialement

Par **fabrice58**, le 15/06/2023 à 17:56

Bonjour

la trésorerie n'accordera pas d'échéancier si elle a dû procéder à des SATD.

Le trésorier est personnellement responsable des fonds qu'il doit recouvrer.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **15/06/2023** à **22:04**

BONJOUR

Vous etes dans une situation extrême.

Tentez votre chance auprès du médiateur...

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur/je-saisis-le-mEDIATEUR>